

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1631

présenté par
Mme Thill et M. Brindeau

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 21, après le mot :

« qualité »,

insérer les mots :

« appréciée en biologie moléculaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à préciser la portée du terme "qualité" pour qualifier les embryons. Il s'agit d'éviter que le choix du mot "qualité" ne soit pas le prétexte à un tri des embryons dans une perspective eugéniste.